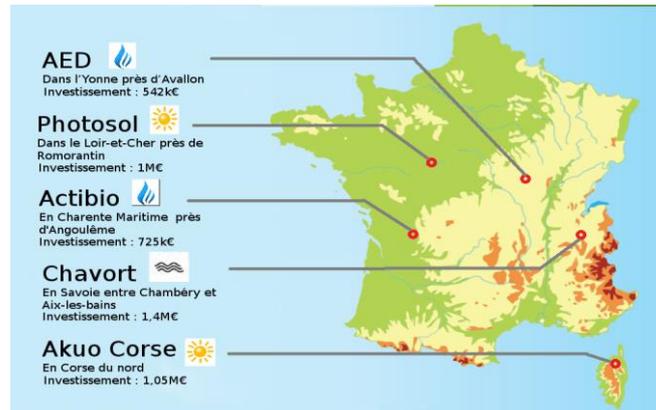


Méthanor : succès de l'augmentation de capital

2 M€ ont été levés pour financer les prochains projets d'énergie renouvelable de la société



Paris, le 20 juillet 2016 - Méthanor (Alternext FR0011217710 ALMET), société spécialisée dans le financement et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable, annonce le succès de son augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris. Conformément à son objectif, un montant de 2 M€ a été levé par l'émission de 378 877 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,25 euros.

Le règlement-livraison interviendra le 22 juillet 2016 ainsi que le début des négociations sur Alternext. Au terme de l'offre, le capital de Méthanor est constitué de 1 196 946 actions.

Marc Meneau, co-gérant de Méthanor commente : « *Le succès de cette augmentation de capital vient conforter la pertinence de la stratégie de Méthanor. Nous tenons à remercier les actionnaires historiques pour leur confiance renouvelée et souhaitons la bienvenue à ceux qui nous ont rejoints lors de cette opération.* »

Financer la croissance verte :

Méthanor exploite aujourd'hui deux unités de méthanisation agricole de 600 KWh chacune, deux parcs photovoltaïques développés par Photosol et Akuo Energy, et une centrale hydro-électrique en cours de construction. La société poursuit son développement dans les énergies renouvelables. Cette augmentation de capital vise à financer de futurs projets d'énergie renouvelable qui seront annoncés au cours du second semestre 2016.

RAPPEL FISCAL

Les avantages de souscrire en optant pour le régime SCR :

- exonération d'impôt sur les plus-values, hors CSG et CRDS.
- exonération d'impôt sur les dividendes, hors CSG et CRDS.

Les inconvénients de souscrire en optant pour le régime SCR :

- engagement de conservation des actions pendant 5 ans (formulaire sur demande).
- obligation de blocage des dividendes ou de réinvestissement en actions pendant 5 ans.

Si, malgré l'engagement de conservation, l'actionnaire décide de vendre ses actions, la seule conséquence est qu'il devra payer l'impôt sur les plus-values sous le régime habituel des valeurs mobilières.

En savoir plus

Pour un exposé du régime fiscal SCR, reportez-vous au paragraphe 21.3.2 du prospectus visé par l'AMF (p.109).

A propos de Méthanor

Coté sur le marché Alternext, Méthanor a pour vocation de financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables, notamment dans la méthanisation agricole. La méthanisation agricole apporte une solution industrielle aux exigences environnementales en transformant par fermentation la matière organique en biogaz. Le biogaz est ensuite injecté dans le réseau de gaz ou utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur.

L'électricité ou le gaz produits sont revendus à EDF ou GDF dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 15 ans pour la méthanisation agricole et 20 ans pour les autres énergies renouvelables. Ces contrats de rachats garantis par EDF ou GDF permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 à 20 ans. La société Méthanor a toujours été rentable depuis sa création. L'objectif des dirigeants est de distribuer un dividende régulier et en croissance.

Profiter d'une visibilité sur 15 ans à 20 ans : Les projets d'énergie renouvelable financés par Méthanor bénéficient de contrats de rachats de l'électricité produite garantis sur 15 à 20 ans.

Répondre aux enjeux majeurs du 21e siècle : En investissant dans Méthanor, vous participez à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, le traitement des déchets agricoles, l'économie des énergies fossiles.

Construire un patrimoine rentable : Méthanor affiche un résultat net positif chaque année depuis sa création en 2012. L'objectif des gérants est de distribuer au moins 80 % du RN sous forme de dividendes aux actionnaires.

Investir sur une classe d'actif décorrélée : les projets d'énergie renouvelable financés sont totalement décorrélés de la conjoncture économique et assis sur des actifs non spéculatifs : les déchets agricoles (méthanisation), le soleil (photovoltaïque), l'eau (hydraulique), la forêt (biomasse).

CONTACTS PRESSE

Méthanor

contact@methanor.fr

T : 01 40 15 61 77

Ulysse Communication

Jean-Philippe Mocci

jpmocci@ulyse-communication.com